

Les subventions accordées par le Bureau de l'assemblée de la province Sud le mardi 23 août 2022



Parmi les bénéficiaires : l'IRD, Bio Caledonia, Moebius Danse

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud s'est réuni ce mardi 23 août 2022 pour acter plusieurs projets de délibérations dans divers secteurs, parmi lesquels les aides et subventions suivantes :

Pêche, agriculture & environnement

- **L'association Bio Caledonia – Association calédonienne de certification biologique**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de 7 000 000 F, au titre de l'année 2022. Cette aide participera au fonctionnement de l'association, qui anime et développe la filière d'agriculture biologique sur le territoire et encadre la certification « bio » des productions.
- **L'association Agroforestiers engagés pour des initiatives de résilience (AGIR NC)** reçoit une subvention de 1 711 800 F, pour la réalisation d'interventions pédagogiques dans le cadre du dispositif provincial Aire éducative environnementale 2022. Elle mène ainsi des actions

d'éducation et de sensibilisation auprès de 9 établissements au travers d'ateliers de découverte des principes de l'agroforesterie, de plantations et de cuisine issue des produits cultivés.

- **L'association Observatoire de l'environnement en Nouvelle-Calédonie (OEIL)** dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une participation de 56 000 000 F, pour son activité de connaissance de l'état de l'environnement et de suivi de ses évolutions, d'information régulière des acteurs locaux et d'appui à la décision auprès de ses membres et partenaires.
- **L'Institut de recherche pour le développement (IRD)**, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, reçoit une subvention de 2 500 000 F. Cette aide sera consacrée à l'étude des populations d'oiseaux marins des îlots de la province Sud, à l'évaluation des mesures de gestion et à l'assistance technique pour le contrôle des rongeurs.

Patrimoine, art & culture

- **18 partenaires du Mois du Patrimoine** reçoivent une subvention totale de 3 936 000 F. Cette aide participera à l'organisation d'animations et d'événements sur le thème Art et divertissements, dans le cadre de la 29^e édition du Mois du Patrimoine.
- **L'association P'Art'Ages** reçoit une subvention de 300 000 F. Cette aide participera au projet de création *Princesse laque*.
- **L'association Les Kidams** reçoit une subvention de 600 000 F. Cette aide participera au projet de création *Le Cabaret de curiosités*.
- **L'association La compagnie l'Eau salée** reçoit une subvention de 600 000 F. Cette aide participera au projet de création *Mon prof est un troll*.
- **L'association Compagne Exil** reçoit une subvention de 600 000 F. Cette aide participera au projet de création *Fin bien ensemble !*.
- **L'association Calédo-folies les Incompressibles** reçoit une subvention de 600 000 F. Cette aide participera au projet de création *Le Petit Prince*.
- **L'association Moebius Danse** reçoit une subvention de 400 000 F. Cette aide participera au projet de création *10 ans déjà*.
- **L'association Art Studio** reçoit une subvention de 400 000 F. Cette aide participera au projet de création *Adaptations*.
- **L'Association Expressions culturelles** reçoit, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, une subvention complémentaire de 2 000 000 F. Cette aide participera à l'organisation des festivals *Les Francofolies* en septembre et *Jazz à Nouméa* en décembre, au centre culturel Tjibaou.

CONTACTS PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74 / Mandy Brizard : 81 50 49.

